

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 4

Artikel: Le coût de la vie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gés de s'expatrier, et on cherche même à les persécuter à l'étranger. Personne ne s'est jamais occupé du sort de ces travailleurs. Aujourd'hui que les entrepreneurs se plaignent du manque de main-d'œuvre, les ouvriers devraient être parqués pour l'amour de ces entrepreneurs.

Quelles sont les suites d'une telle mesure? Les ouvriers ne peuvent se rendre à l'étranger sous aucune condition, mais ils peuvent être boycottés par l'organisation des entrepreneurs dans le pays même et il leur est impossible de trouver de l'occupation. Les entrepreneurs profitent immédiatement de cette situation. Si quelque part on réclame l'amélioration des conditions de travail, on n'hésitera pas à les refuser, car on sait que les ouvriers sont livrés au bon plaisir de l'entrepreneur. Si les ouvriers veulent obtenir une amélioration par la force, ils seront inscrits sur les listes noires, ils ne trouveront plus d'occupation en Suisse, mais ils sont quand même obligés de rester dans le pays, à la disposition du fabricant chez lequel ils étaient occupés avant la grève ou avant le lock-out. Un excellent ouvrier de Zurich, membre de notre fédération, avait été élu membre de la commission ouvrière dans une fabrique de machines. Une augmentation de salaire fut accordée, mais, peu de temps après, fin février, cet ouvrier fut congédié. Malgré toutes les peines qu'il s'est données, il ne lui a pas été possible jusqu'à aujourd'hui, après six semaines, de trouver une nouvelle place.

C'est ainsi que non seulement la libre circulation des ouvriers est complètement supprimée, mais aussi toute possibilité d'atteindre de meilleures conditions de travail est devenue illusoire. On est dans notre pays, aussi resserré que dans les pays étrangers en guerre. Cependant, on a oublié une chose qui, par exemple en Allemagne, a été introduite immédiatement après l'ouverture des hostilités pour la protection de la classe ouvrière. On a créé dans cet Etat des offices de conciliation paritaires (non pas soi-disant neutres, comme chez nous) qui, sous la présidence de la direction du matériel de guerre règlent tous les différends entre les ouvriers et les entrepreneurs. Si les partis ne peuvent s'entendre, la direction du matériel de guerre fixe les conditions dans lesquelles le travail doit être repris. Les ouvriers ont eu, jusqu'ici, toutes les raisons d'être satisfaits de ce mode de conciliation. En Angleterre, cette matière a été réglée de façon semblable. Une protection conforme de la classe ouvrière n'existe pas en Suisse, quand même la possibilité d'une défense personnelle est rendue si difficile, qu'elle est identique avec une impossibilité complète.

Que doit-il advenir des ouvriers boycottés par les entrepreneurs qui ne trouvent pas de travail et ne peuvent se rendre à l'étranger? Comment

et par qui eux et leur famille seront-ils secourus dans leur lutte pour l'existence? Il faut qu'ils se tiennent à la disposition de la patrie pour les cas où celle-ci serait menacée et on les laisse mourir de faim, ils doivent aider à la défense de la patrie dans laquelle il leur est impossible de subvenir à leur existence. Ce pays peut demander des sacrifices à tous ses citoyens, mais on ne doit pas livrer sans défense la classe ouvrière aux entrepreneurs dans l'intérêt du profit plus grand de ces derniers, surtout si l'on considère les énormes sacrifices que les ouvriers supportent non seulement ensuite du service militaire, mais aussi ensuite du renchérissement constant des denrées alimentaires. Mais c'est à cela que tend chaque refus de permission pour l'émigration à l'étranger. Ce résultat n'est sans doute pas voulu, mais c'est en vérité la suite de l'ordonnance du département militaire de ne pas octroyer de permis pour l'étranger aux ouvriers métallurgistes.

Pour toutes les raisons que nous avons citées, et que nous avons trouvé nécessaire de vous soumettre brièvement, nous vous prions d'engager le département militaire d'examiner à nouveau cette ordonnance, de la supprimer ou de la formuler de telle sorte que les intérêts des ouvriers soient aussi pris en considération.

Agréez, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'assurance de notre parfaite considération.

*Pour le Comité central
de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux
et horlogers:*

Le président,
O. Schneeberger.

Le secrétaire,
C. Ilg.

Le coût de la vie

M. Lorenz, de Zurich, fait d'intéressantes études sur l'augmentation du coût de la vie depuis le début de la guerre. Le tableau que nous reproduisons ci-après indique cette augmentation progressive de trois en trois mois. Il ne s'agit évidemment pas du coût total de la vie, mais seulement d'une série de 48 articles des plus courants, dont les prix ont été relevés régulièrement dans quelques centaines de coopératives suisses, englobant 250,000 familles.

Cette statistique nous apprend qu'une famille de deux adultes et de trois enfants dépensait annuellement, avant la guerre, pour les 48 articles désignés et qui concernent des denrées alimentaires essentielles et quelques articles usuels, la somme de fr. 1043.63. Et depuis, ces seuls articles ont augmenté dans une proportion du 30 pour cent. Voici du reste les chiffres:

| | Chiffre indice absolu | Chiffre pro- portionnel |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} juin 1914 | 1043.63 | 100,0 |
| 1 ^{er} septembre 1914 | 1071.12 | 102,6 |
| 1 ^{er} décembre 1914 | 1120.13 | 107,3 |
| 1 ^{er} mars 1915 | 1189.36 | 114,0 |
| 1 ^{er} juin 1915 | 1237.10 | 118,6 |
| 1 ^{er} septembre 1915 | 1255.55 | 120,3 |
| 1 ^{er} décembre 1915 | 1315.17 | 126,0 |
| 1 ^{er} mars 1916 | 1350.02 | 129,4 |

Le chiffre proportionnel nous dit qu'il faut dépenser aujourd'hui fr. 129.40 pour obtenir la même quantité des mêmes denrées payée fr. 100.— en juin 1914, fr. 102.60 en septembre 1914, et ainsi de suite.

Et la hausse continue, tandis que le chômage dans certaines industries, quand ce ne sont pas des baisses de salaire qui en sont cause, réduit dans d'énormes proportions le gain des ouvriers.



Le Nationalisme

(Suite)

Chaque parti présume qu'il connaît le moyen d'assurer une paix durable. L'Allemagne, en déclarant qu'elle est prête à causer, ne dit pas quel est son moyen d'arriver, mais sans être dans les secrets de la Wilhelmstrasse on peut se former une idée des conditions qu'elle considère comme essentielles pour une paix durable. Elle voudrait, comme minimum, le maintien du *statu quo ante bellum* en Europe; de belles colonies en Afrique et des points d'appui et de ravitaillement pour ses navires de guerre et de commerce dispersés un peu partout; la liberté de toutes les mers garantie; la porte ouverte dans toutes les colonies et les droits de nation favorisée accordés dans tous les pays. Elle parle, par la bouche de M. Helfferich, d'indemnité de guerre, mais je suppose que c'est plutôt pour faire plaisir à ses auditeurs du Reichstag que pour effrayer ses adversaires.

L'Autriche-Hongrie se tait. Elle sera bien heureuse de sortir saine et sauve de cette aventure et, le cas échéant, elle pourrait bien céder, par-ci par-là, quelques parties de son territoire réclamées par des voisins. Comme c'est son allié qui l'aura sauvée de la ruine, c'est bien elle qui aura la parole décisive — pourvu que les puissances du centre restent victorieuses.

Mais l'Entente? Outre le but commun, la paix durable, chacun des Etats alliés a ses propres intérêts à satisfaire. Pour le but commun il n'y a qu'un moyen déclaré comme efficace: la destruction du «militarisme prussien». On n'admet pas de doute là-dessus, mais comment s'y prendre? Abolir la conscription dans les con-

trées de langue allemande et la retenir dans les autres? Croit-on réellement que par un démembrement de la Prusse, qui a inculqué ce militarisme au reste de l'Allemagne, on puisse changer les mœurs et les aspirations de ces 70 millions d'hommes? Veut-on, par la continuation de la guerre, faire l'éducation du peuple allemand barbare? Veut-on les forcer à détruire leurs fortifications, dont on n'a pas encore pris une seule, et leur défendre de s'armer? En cas de victoire décisive, on peut, sans se mettre en opposition trop évidente avec ses propres principes, rendre l'Alsace-Lorraine à la France en y ajoutant, pour des raisons stratégiques, la partie de l'Allemagne au delà du Rhin; on peut restituer au Danemark la partie septentrionale du Sleswig, dont les habitants sont de nationalité danoise; on peut enfin ajouter la partie de la Prusse habitée par des Polonais au royaume de Pologne réssuscité sous le protectorat de la Russie. Mais tous ces changements, pourvu qu'on ait le pouvoir de les exiger, ne changeront rien d'essentiel. En débarrassant l'Allemagne d'éléments qui lui sont étrangers, même hostiles, on n'aura qu'affaibli quelque peu sa position militaire en la fortifiant moralement pour l'avenir. La liquidation de l'Autriche-Hongrie présenterait moins de difficultés insurmontables, mais, en donnant l'autonomie à toutes ses parties constituantes, on ne les attachera pas à l'Entente. Les pays dont les populations sont de nationalité allemande ou magyare ne cesseront pas de graviter vers l'allié de cette guerre inoubliable. Les Polonais de Galicie, dépourvus de leur position dominante au profit des Ruthènes protégés par la Russie seront un élément très influent dans la nouvelle Pologne par leur richesse et leur culture, et cet élément ne sera certes pas favorable à l'Entente.

En somme, en imposant à un grand peuple une position internationale qui ne correspond pas à sa force réelle, on agit contre la nature et l'on ne produit qu'un malaise général menant à une nouvelle explosion.

Le « programme minimum » élaboré à La Haye dans un esprit si large et si conciliant, accepté par toutes les réunions pacifistes subséquentes, est retenu comme point de départ pour la Conférence internationale de Berne. Les gouvernements et la presse des pays belligérants font mine de trouver toutes ces assemblées risibles et traitent tout ce monde qui parle de paix — tandis qu'ils veulent se battre — de fantasques et d'idéologues; néanmoins, ils savent bien qu'un jour ou l'autre ils seront forcés de tenir compte de ce travail préparatoire qui n'exprime que les idées très simples, partagées de tous les Européens en état normal d'esprit et d'âme.